

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 5 septembre 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Neuf (9) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION  
DE L'ORDRE DU JOUR  
2017-09-145**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017, de la séance extraordinaire du 31 août 2017 et de l'assemblée publique de consultation du 31 août 2017
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Appropriation au surplus libre
- 6- Autorisation d'emprunt au fonds de roulement
- 7- Rémunération du personnel électoral
- 8- Adoption de la 4e politique familiale
- 9- Adoption d'une soumission – Réfection du garage municipal et des façades de l'hôtel de ville et de la place sociocommunautaire
- 10- Adoption d'une soumission – Installation de débitmètres magnétiques
- 11- Adoption d'une soumission – Éclairage d'une surface de jeux
- 12- Parc industriel – Milieux humides
- 13- FEPTU – Autorisation de signature du protocole d'entente
- 14- Demande à Hydro-Québec pour l'ajout d'une lumière de rue
- 15- Période d'information
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
DU 7 AOÛT 2017, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2017  
ET DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 31 AOÛT 2017  
2017-09-146**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2017, de la séance extraordinaire du 31 août 2017 et de l'assemblée publique de consultation du 31 août

2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2017, de la séance extraordinaire du 31 août 2017 et de l'assemblée publique de consultation du 31 août 2017 soient adoptés.

Adoptée

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2017-09-147**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 1 313 276,73 \$.

Adoptée

#### **APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE 2017-09-148**

Considérant les travaux à effectuer à la place sociocommunautaire.

Considérant que le conseil municipal désire approprier une partie du surplus libre pour ces travaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'appropriation d'une somme de trente-trois mille dollars (33 000 \$) au poste budgétaire suivant :

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>DÉPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
23 08000 722	Réfection de la façade de la place sociocommunautaire	33 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>33 000 \$</b>

Adoptée

#### **AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT 2017-09-149**

Considérant l'article 1094 du Code municipal du Québec.

Considérant les besoins de financement de dépenses en immobilisations pour l'exercice financier 2017.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour la somme maximale de trente-huit mille dollars (38 000 \$) pour permettre le financement des dépenses suivantes :

<b>DÉPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
Système de chauffage du Centre Jacques-Gauthier	15 000 \$
Réfection de la façade de l'hôtel de ville	23 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 \$</b>

<b>ANNÉE</b>	<b>AMORTISSEMENT 5 ANS</b>
2018	7 600 \$
2019	7 600 \$
2020	7 600 \$
2021	7 600 \$
2022	7 600 \$
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 \$</b>

Adoptée

### **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2017-09-150**

Considérant qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le conseil peut, par résolution, établir un tarif autre que celui établi par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire pour la rémunération du personnel électoral.

Considérant que la rémunération du personnel électoral doit être révisée selon les recommandations du président d'élection et les exigences du Gouvernement du Québec.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la résolution 2017-02-26 soit abrogée et que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour l'élection prévue le 5 novembre 2017 :

Président d'élection	Élection par acclamation : 3 000,00 \$
	Scrutin secret : 4 000,00 \$
Secrétaire d'élection	Forfaitaire : $\frac{3}{4}$ de la rémunération du président d'élection
Trésorier	115,00 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé + 50,00 \$ par rapport financier d'un candidat indépendant autorisé + 33,00 \$ pour tout rapport financier additionnel (+1\$)
Membres de la commission de révision (président, vice-président et secrétaire)	75,00 \$ par jour
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	14,06 \$ / heure
Président de la table de vérification	14,06 \$ / heure
Membre de la table de vérification	13,00 \$ / heure

Préposé à la liste électorale	13,00 \$ / heure
Scrutateur	16 \$ / heure
Secrétaire de bureau de vote	13,50 \$ / heure
Substitut	25,00 \$ par jour

Adoptée

**ADOPTION DE LA 4<sup>e</sup> POLITIQUE FAMILIALE  
2017-09-151**

Considérant que la dernière politique familiale est échue depuis peu et que le conseil municipal désire en adopter une nouvelle.

Considérant que la politique familiale est un outil important concernant les décisions à prendre en ce qui a trait aux familles de la municipalité.

Considérant l'assemblée publique de consultation qui s'est déroulé le 26 septembre 2016 concernant la politique familiale.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la 4<sup>e</sup> politique familiale soit adoptée.

La politique est annexée à la présente résolution.

Adoptée

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION  
RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL ET DES FAÇADES DE L'HÔTEL  
DE VILLE ET DE LA PLACE SOCIOCOMMUNAUTAIRE  
2017-09-152**

Considérant la demande de soumissions publiques pour la réfection du garage municipal et des façades de l'hôtel de ville et de la place sociocommunautaire.

Considérant les cinq (5) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant que la réfection du garage municipal est financée avec le règlement d'emprunt numéro 751.

Considérant l'emprunt au fonds de roulement pour la réfection de la façade de l'hôtel de ville.

Considérant l'appropriation au surplus libre pour la façade de la place sociocommunautaire.

Considérant la recommandation de M. André Jacob, de la firme Impact Architecture inc.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la

soumission de « Construction Richard Champagne inc. » soit acceptée pour la somme de quatre cent dix mille deux cent treize dollars et cinquante-cinq sous (410 213,55 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION  
INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES MAGNÉTIQUES  
2017-09-153**

Considérant la demande de soumissions publiques pour l'installation de débitmètres magnétiques.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant que les travaux sont financés avec la TECQ 2014-2018.

Considérant que l'installation de débitmètres magnétiques vient rencontrer des exigences du Gouvernement du Québec dans notre stratégie d'économie d'eau potable.

Considérant la recommandation de M. Marc Lanoie, ingénieur, de la firme Pluritec ingénieurs-conseils.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la soumission de « Cribtec inc. » soit acceptée pour la somme de cinq cent cinquante-quatre mille vingt dollars et quatre-vingt-trois sous (554 020,83 \$) options et taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION  
ÉCLAIRAGE D'UNE SURFACE DE JEUX  
2017-09-154**

Considérant la demande de soumissions publiques pour l'éclairage d'une surface de jeux.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant que les travaux sont financés avec le règlement d'emprunt numéro 751.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la soumission de « Jean Caron et fils inc. » soit acceptée pour la somme de deux cent quatre mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et vingt et un sous (204 283,21 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**PARC INDUSTRIEL  
MILIEUX HUMIDES  
2017-09-155**

Considérant la demande de certificat d'autorisation adressée au MDDELCC concernant les milieux humides présents au parc industriel de la Municipalité.

Considérant les exigences du MDDELCC par rapport à la conservation de la zone à protéger.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à :

- modifier ses règlements d'urbanisme afin que la zone de compensation, tel que décrit à la description technique de Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, dossier numéro 17-608, minute 16 375, soient changés pour un zonage et une affectation dite « conservation », le tout dans un délai maximal de 1 an suivant l'émission du certificat d'autorisation du MDDELCC ;
- effectuer les démarches auprès de la MRC des Chenaux pour que soit intégrée la zone de conservation au SAD comme affectation « conservation » dans un délai maximal de 1 an suivant l'émission du certificat d'autorisation ;
- fournir les preuves de modifications des règlements d'urbanisme municipaux et de l'intégration de la zone de conservation au SAD de la MRC des Chenaux dans un délai maximal de 1 an suivant l'émission du certificat d'autorisation ;
- baliser la zone de conservation au moyen de repères visuels de façon à y éviter tout empiètement lors des travaux à proximité.

Adoptée

**FEPTEU  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
2017-09-156**

Considérant la correspondance du MAMOT concernant la signature du protocole d'entente du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Considérant que la Municipalité bénéficie de ce programme de subvention avec la réfection du rang Saint-Louis.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que monsieur le maire, Luc Dostaler, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente en question.

Adoptée

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'AJOUT D'UNE LUMIÈRE  
DE RUE  
2017-09-157**

Considérant la nécessité d'ajouter une nouvelle lumière de rues sur le territoire de la municipalité.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec concernant l'installation d'une lumière de rues en face du 3940, rue François-Beaupré.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2017-09-158**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 21 h 20.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---